DOSSIER DE SAISINE

DE LA COMMISSION D'EQUIVALENCE DE DIPLÔME(S)

CONSEILLER DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES
(Catégorie A)

Ce document doit impérativement être fourni par tout candidat sollicitant une équivalence de diplôme pour se présenter à un concours, accompagné des pièces justificatives mentionnées ci-après.

Avertissement :

En vertu de l'application des dispositions de l'article 8 du décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique, la commission procédera à une comparaison des connaissances, compétences et aptitudes attestées par votre ou vos titres de formation, éventuellement complétés par votre expérience professionnelle, au regard du diplôme requis pour l'accès au concours.

L'examen de votre expérience ne sera effectué qu'à partir des éléments décrits et demandés dans le présent dossier. À tout moment, la commission est susceptible de vous demander de fournir tout élément de nature à éclairer l'examen de votre demande.

❑ Madame ❑ Monsieur	Nom de Naissance :	Prénom :
Nom d'usage :	Date de Naissance :	Ville de Naissance : Département :
Adresse :		
Code Postal :	Ville :	
Tél mobile :	Tél Personnel	Tel Professionnel
Adresse mail :		

J'atteste être informé(e) du fait que la commission déconnectée des dates de concours et que de ce fait, il m'appartient de déposer ma demande d'équivalence le plus tôt possible avant la période d'inscription au concours.

J'autorise le secrétariat de la commission à utiliser mon adresse mail pour communiquer avec moi ou solliciter toute information concernant la présente demande.

J'atteste être informé(e) du fait que la commission se réserve la possibilité de vérifier l'exactitude de mes déclarations auprès de mes employeurs.

J'atteste être informé(e) du fait que :

- Toute décision favorable d'une commission vaut également pour toutes les demandes ultérieures d'inscription aux mêmes concours que celui ou ceux pour lesquels cette décision a été rendue, sous réserve que ne soit intervenue aucune modification législative ou règlementaire qui serait de nature à remettre en cause l'équivalence accordée.

- En cas de décision favorable de la commission, je pourrais également me prévaloir de de cette décision pour toute autre demande d'inscription à un concours pour lequel la même condition de qualification est requise sous les mêmes réserves qu'à l'alinéa précédent.

- En cas de décision négative de la commission, je ne pourrais présenter une nouvelle demande d'équivalence de diplôme dans un délai d'un an suivant la notification de cette décision négative.

J'atteste que toutes les informations données dans le présent document et pièces qui l'accompagnent sont exactes et je reconnais être informé(e) du fait que toutes les fausses déclarations de ma part entraîneraient l'annulation de toute décision favorable prise à mon égard dans le cadre de la présente procédure : *« constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accompli par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui a pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de 3 ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende (art 441-6 du code pénal). Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité, une qualité ou accorder ou à accorder une autorisation, est puni de 2 ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende »* (art 446-1 du code pénal).

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique au présent dossier. Elle garantit aux personnes concernées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant.

Fait à le

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

ANNEXE 1

CONCOURS POUR LEQUEL LA DEMANDE EST PRÉSENTÉE :

CONSEILLER DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

condition de diplôme(s) normalement requise : Titulaire d'un diplôme national ou reconnu ou visé par l'Etat sanctionnant une formation d'une durée totale au moins égale à trois années d'études supérieures après le baccalauréat ou d'un titre ou diplôme homologué au moins au niveau 6 (anciennement II) des titres et diplômes de l'enseignement technologique, en application de l'article 8 de la loi du 16 juillet 1971.

A déjà obtenu une équivalence de diplôme pour ce concours ou pour tout autre concours pour lequel la même condition de qualification est requise (Mettre une croix sur la réponse correspondante à votre situation) :

OUI..... **(le cas échéant joindre la copie de la décision)** **NON**.....

DIPLOMES OU VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE					
Diplôme préparé	Spécialité éventuelle	Niveau de certification du diplôme *	Autorité ou organisme ayant délivré le diplôme ou dispensé la formation	OBTENU (oui/non)	Année d'obtention

*Exemples : niveau 3 (V) : BEP, CAP, diplôme national du Brevet – niveau 4 (IV) : Baccalauréat, Brevet de Technicien – niveau 5 (III) : BTS, DUT – Niveau 6 (II) : Licence, Maîtrise, Master 1 – niveau 7 (I : DESS, Master 2, Doctorat.

Le candidat certifie l'authenticité des informations portées sur ce document.

Fait à : ..... le : .....

Signature :

**** Toute fausse déclaration est punie par la Loi (article 441-6 du code pénal et loi du 23 décembre 1901 modifiée)***.

ANNEXE 2

ACTIVITES PROFESSIONNELLES EXERCÉES

EMPLOYEUR (désignation, adresse, téléphone, code NAF ou APE)	SERVICE D'AFFECTATION	INFORMATIONS RELATIVES AUX EMPLOIS OCCUPÉS PAR LE CANDIDAT				
		Intitulé de l'emploi et niveau de qualification nécessaire pour l'occuper	**Catégorie socioprofessionnelle correspondante (si possible)**	**Période d'emploi (date de début et date de fin)**	**Temps de travail dans l'emploi et durée légale du travail dans l'entreprise ou l'administration**	**Nature des activités exercées (principales missions, responsabilités confiées, réalisations, publics visés, outil ou méthode employés)**

- **Joindre le ou les contrat(s) de travail et/ou arrêté(s) accompagné(s) du ou des dernier(s) bulletin(s) de salaire ou attestation(s) Assedic/France Travail ou solde de tout compte.**

- **Joindre la fiche de poste ou tout autre document attestant de la nature des activités.**

ANNEXE 3

PIÈCES À FOURNIR PAR LE CANDIDAT À L'APPUI D'UNE DEMANDE D'ÉQUIVALENCE DE DIPLÔME OU DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

Candidats ayant bénéficié d'une équivalence de diplôme pour le même concours ou pour tout autre concours pour lequel la même condition de qualification est requise

FOURNIR :

- une copie de la décision favorable d'équivalence de diplôme délivrée par une autorité compétente pour un même concours ou pour tout autre concours pour lequel la même condition de qualification est requise.

Candidats bénéficiant d'une équivalence de plein droit

FOURNIR :

- une copie du diplôme, titre ou attestation établie par une autorité compétente prouvant que le candidat a accompli avec succès un cycle de formation au moins de même niveau et durée que ceux des diplômes requis **ou**
- une copie de l'attestation d'inscription dans un cycle de formation dont la condition normale d'accès est d'être titulaire d'un diplôme ou titre au moins de même niveau que celui des diplômes ou titres requis **ou**
- une copie du diplôme ou titre homologué ou d'un diplôme ou titre à finalité professionnelle enregistré au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au même niveau que le diplôme ou titre requis **ou**
- une copie du diplôme ou titre au moins équivalent figurant sur une liste fixée, pour chaque niveau de diplôme, par arrêté ministériel

Candidats titulaires d'un titre ou diplôme immédiatement inférieur à celui requis et justifiant d'au moins deux ans d'activités professionnelles

FOURNIR :

- une copie du diplôme ou titre immédiatement inférieur à celui requis
- une copie des certificats de travail, des contrats de travail accompagnés du dernier bulletin de salaire pour chaque contrat ou, à défaut, des bulletins de salaire précisant, pour chaque activité, la nature et la durée de l'activité professionnelle exercée
- tout autre document permettant de justifier la nature et la durée de l'activité professionnelle du candidat (profil de postes, enregistrement au Registre du Commerce ou extrait Kbis, déclaration Urssaf, copie de déclaration fiscale énonçant le statut…)
- tout document permettant d'identifier, pour chaque activité professionnelle, la catégorie socio-professionnelle (CSP) correspondante (copie de la convention collective, copie contrat de travail s'il mentionne la CSP…)

Candidats justifiant d'au moins trois ans d'activités professionnelles

FOURNIR :

- une copie des contrats de travail et des certificats de travail délivrés (article L. 122-16 du code du travail), ou, à défaut, de tous les bulletins de salaire précisant, pour chaque activité, la nature et la durée de l'activité professionnelle exercée

ou

- tout autre document établi par un organisme habilité, et permettant de justifier la nature et la durée de l'activité professionnelle du candidat (profil de postes, enregistrement au Registre du Commerce ou extrait Kbis, déclaration Urssaf, copie de déclaration fiscale énonçant le statut…), documents traduits le cas échéant en français par un traducteur agréé
- tout document permettant d'identifier, pour chaque activité professionnelle, la catégorie socio-professionnelle (CSP) correspondante (copie de la convention collective, copie du contrat de travail s'il mentionne la CSP…)

⊛ LES CANDIDATS TITULAIRES DE TITRES OU DE DIPLOMES OBTENUS DANS UN AUTRE ETAT QUE LA FRANCE DOIVENT FOURNIR :

- **la copie du titre ou du diplôme**
- **une traduction du titre ou diplôme, par un traducteur assermenté, lorsqu'il est rédigé dans une autre langue que le français.**

Le candidat doit également joindre toute pièce émanant d'une autorité compétente et susceptible de renseigner l'autorité organisatrice quant au niveau et à la durée du cycle de formation conduisant au diplôme détenu. Attestation de comparabilité à demander sur www.ciep.fr/enic-naric-France